



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
PAIERIE RÉGIONALE DE NOUVELLE-AQUITAINE
24 RUE FRANÇOIS DE SOURDIS
ANNEXE DRFIP - 3ÈME ÉTAGE - BP 308
33060 BORDEAUX CEDEX

Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques
Paierie Régionale de Nouvelle-Aquitaine
24 rue François de Sourdis
Annexe DRFIP - 3ème étage - BP 908
33060 BORDEAUX CEDEX
Téléphone : 05 56 79 76 77
Mél. : t033080@dgfip.finances.gouv.fr

MAITRE LAURA LAFON
155 RUE FONDAUDEGE
33000 BORDEAUX

POUR NOUS JOINDRE :

Accueil téléphonique du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h
Affaire suivie par : Stéphanie BRAJAT
Réf. : RJ ARP (AQUITAINE-RENOVATION-
PEINTURE)

Bordeaux, le 9 janvier 2025

Lettre recommandée avec accusé-réception n° 1A 201 967 7739 5

Objet : Réponse à contestation de déclaration de créance
Raison sociale : ARP (AQUITAINE-RENOVATION-PEINTURE)
SIREN : 799 184 015
Vos références : Dossier 91

Maître,

Par lettre recommandée du 05/12/2024 reçue le 17/12/2024, vous m'informez que vous contestez ma déclaration de créances du 05/06/2024 d'un montant de 377.895,18€ aux motifs que l'existence et le montant des créances ne sont pas justifiés et que les créances concernent des litiges en cours de procédure au tribunal.

Vous trouverez ci-joint les avis des sommes à payer venant justifier les cinq créances déclarées.

S'agissant d'éventuels litiges en cours, je vous précise que seuls les titres 3682/2023 et 7626/2024 relatifs au marché 2021P000T02289 (lycée Marcelin BERTHELOT lot 5) sont liés à un litige toujours en cours (TA Bordeaux / n° 2304304).

Les trois autres créances ne font pas (titres 5622/2023 et 7628/2024) ou plus (titre 938/2024 - contentieux terminé - TA Bordeaux, 15 juin 2022, n° 2101911) l'objet de litiges.

Au vu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir me confirmer la prise en compte de ma déclaration de créances pour 377.895,18€ - dont deux créances liées à une instance en cours - dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire de ARP (AQUITAINE-RENOVATION-PEINTURE).

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

8 / Le Payeur régional de Nouvelle-Aquitaine

V. LANGAND-LASSERRE